

# COMMUNE



# DE MOUDON

## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**Objet : demande d'un crédit de CHF. 314'300.- pour la réfection et l'aménagement du Parc au biches, du chemin piétonnier, de l'éclairage et de la place de jeux.**

**Préavis No 11/17**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN s'est réunie le lundi 9 octobre à 20h00. M. Olivier Barraud, municipal des finances et des ressources humaines, était présent pour répondre aux questions sur le plan financier uniquement. En effet, selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Il s'agit d'un préavis d'investissement, concernant la création d'un parc urbain et la réfection d'un chemin, de son éclairage et d'une place de jeux, qui impacte des comptes différents et prévoit en principe aussi des amortissements différents (compter 10 à 15 ans pour une place de jeux par exemple). La moyenne proposée, de 20 ans, paraît raisonnable à la COGEFIN.

Les dépenses pour investissements ayant été peu élevées en 2017, et les finances communales permettant le financement de ces travaux, la COGEFIN vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

**vu le préavis de la Municipalité No 11/17,  
ouï les rapports de la commission nommée pour cet objet et de la COGEFIN,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'aménagement du chemin piétonnier du Parc aux Biches, y compris de l'éclairage public, du parc lui-même ainsi que de la place de jeux selon le présent préavis,**
- 2. octroie un crédit d'investissement maximum de CHF 117'478.- pour la partie rénovation et amélioration du Chemin des Biches, y compris de l'éclairage public,**
- 3. octroie un crédit d'investissement de CHF 100'892.20 TTC pour la rénovation du Parc aux biches,**
- 4. octroie un crédit d'investissement de CHF 95'929'80 TTC pour la réfection de la place de jeux,**
- 5. prend note que le total des dépenses/recettes des conclusions 2, 3 et 4 sera comptabilisé au bilan des comptes d'investissement des services concernés avec un solde à amortir au fur et à mesure des possibilités du ménage communal mais en 20 ans au maximum,**
- 6. autorise la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense globale de CHF 314'300.- aux meilleures conditions du moment.**

Moudon, le 28 octobre 2017

La rapportrice  
S. Freymond

Présent-e-s : Mmes Demierre, Guex-Ombelli et Freymond, MM. Lohner, Piguet et Isufi.  
Excusés : MM. Pereira et Goy